TRANSPORT

Carte IMAGINE'R,

Votre enfant, entre au collège ou continue sa scolarité à Crécy La Chapelle ou de Saint Germain sur Morin pour l'année scolaire 2026/2027.

Abonnement Carte IMAGINE R :

Cette carte permet aux élèves de se déplacer en Ile de France, sur toutes les lignes régulières (Routières, SNCF ou RATP) au prix de 401.30 € (frais de dossier inclus) pour les enfants non boursiers. Le Département subventionne à hauteur de 275 €. Son coût revient à 126.30 € par enfant.

De plus, le Conseil Municipal de Villiers a décidé de prendre en charge 40 € de ce coût, ce qui ramène le prix de la carte IMAGINE R par élève et par an à 86.30 €.

Afin de pouvoir prétendre à la **participation communale de 40.00 €, vous devez remplir impérativement votre dossier, daté et signé le dossier**.

Vous devez vous rendre en Mairie, **avec une photo ou copie du dossier d'inscription au collège pour les nouvelles demandes et pour les demandes de renouvèlement, il faut avoir le carnet de liaison (photo, original, copie) ou vous connecter à « pronote » devant le secrétariat**, afin de pouvoir vérifier l'établissement scolaire où se rend votre enfant, et y faire apposer le numéro de contrat, le montant de la prise en charge et le tampon de la mairie. Sans ce document, nous ne validerons par votre demande.

Les demandes de cartes IMAGINE R seront envoyées par vos soins. Celle-ci arrivera directement à votre domicile.

La communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie renouvelle son aide financière de 70 € pour la carte Imagine'R des lycéens

Chaque année la communauté d'agglomération finance une partie du forfait de la carte Imagine' R des lycéens. Depuis l'année scolaire 2024-2025, cette aide est passée de 63 à 70€, pour prendre en compte la hausse du tarif de l'abonnement par Ile-de-France Mobilités. La communauté d'agglomération a décidé de renouveler cette aide pour l'année scolaire 2026-2027.

Il s'agit d'une mesure concrète en faveur du pouvoir d'achat et de la mobilité des habitants. Le forfait IMAGINE'R permet en effet de voyager de manière illimitée dans toute l'Île-de-France. Il est valable sur tous les modes de transport (Métro, Bus, tram express, train, RER,

Tram), à l'exception de certaines dessertes directes d'aéroports (Orlyval, Bus Direct Paris-Aéroport, navettes VEA Disney) et des bus touristiques (OpenTour, Cars Rouges).

Comment bénéficier de l'aide ?

Les demandes d'aide pour la prochaine rentrée scolaire sont ouvertes.

Les familles qui souhaitent bénéficier de cette aide devront se rendre au France services* le plus proche avec le formulaire de renouvellement reçu par voie postale ou venir retirer un formulaire pour les nouveaux abonnements. Un agent complètera et

tamponnera la partie Tiers Payant.

** à Coulommiers, Crécy-la-Chapelle ou La Ferté-sous-Jouarre*

MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

38 Rue de Paris
77580 VILLIERS-SUR-MORIN

01 64 63 46 50

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Villiers sur Morin